

FUTURE COMMUNE UNIQUE

Des armoiries pour symboliser les caractères de Val-de-Ruz

Un soleil, un triangle en forme de vallée dans un paysage verdoyant traversé par un cours d'eau, ainsi qu'un épi symbolisant les traditions agricoles. Les armoiries de la future grande commune de Val-de-Ruz ont été choisies par le comité de fusion.

ALEXANDRE BARDET

Quelles seront les armoiries de la future commune unique de Val-de-Ruz, si celle-ci se concrétise comme prévu au 1er janvier 2013? Cette question taraudait les esprits de la région depuis au moins six mois. Et le comité de fusion intercommunale y a apporté sa réponse mercredi soir. Les armoiries choisies figurent dans le projet de convention de fusion qui sera soumis à tous les conseils généraux du district, d'ici lundi soir, à titre consultatif.

En héraldique, la définition de ce blason est: «de gueules à une ombre de soleil d'or accompagné d'un épi du même en pointe, chaussé de sinople à la fasce ondulée d'argent». Vous dites?

En clair, le vert (sinople) symbolise la liberté et illustre le Val-de-Ruz verdoyant. Il est traversé par une onde argentée, image du Seyon et d'autres cours d'eau. La partie rouge (gueules), symbole de passion, de sincérité et de volonté, a la forme d'un V, comme une vallée. Quant à l'épi de blé doré, il souligne la tradition agricole du Val-de-Ruz, qu'on appelle encore parfois le grenier du canton. L'ombre de soleil (soleil



«Les épis de blé figuraient souvent dans les idées proposées par la population»

Daniel Henry

Les couleurs répondent à des standards précis

«Le choix des armoiries de Val-de-Ruz me paraît bon, dans les standards héraldiques, sans être génial d'inventivité», commente Eric Nusslé, héraldiste et généalogiste à La Côte-aux-Fées. «De manière générale, plus les armoiries sont simples et plus elles sont belles, et celles-ci n'apparaissent pas trop chargées.»

A l'inverse, il lui paraît que le «patchwork» de formes choisi par les autorités de Boudry, Bevaix et Cortaillod pour la future commune de Pontareuse ne représente guère qu'un logo, et non de vraies armoiries.

Lorsqu'on lui fait remarquer que le vert et le rouge des futures armoiries de Val-de-Ruz semblent extrêmement clinquants, Eric Nusslé répond que les trois couleurs héraldiques (vert, rouge, bleu, sans compter l'argent et l'or) répondent à des standards absolus. Ceux-ci sont hérités de l'époque où les coloris étaient fixés par les pigments disponibles. Un vert, un rouge ou un bleu (azur) sera toujours le même. Adieu, donc, les tons nuancés d'un arc-en-ciel. /axb

sans visage humain) à 16 branches correspond, elle, aux 16 villages du district.

«Ces armoiries se sont clairement imposées parmi six propositions soumises au vote», commente Daniel Henry, membre du comité de pilotage de Fusion 2013. Il s'est lui-même investi dans un groupe de travail chargé de ces recherches.

Un concours d'idées populaire avait été lancé par le comité de fusion, et une trentaine d'esquisses lui sont parvenues. Mais en les observant en regard des règles très rigoureuses de l'héraldique, il a choisi de tout mettre à plat et de nommer un groupe d'études. Celui-ci s'est techniquement appuyé sur l'héraldiste neuchâtelais Eric Nusslé.

«Les épis de blé figuraient souvent dans les idées de la population. Et nous avons voulu faire ce solide clin d'œil aux racines agricoles du Val-de-Ruz, qui ne l'empêchent pas d'être inventif», explique Daniel Henry. «Quant au soleil, il se trouve par hasard que sa représentation héraldique comporte un nombre de rayons identique à celui des communes invitées à fonder une commune unique. Nous avons l'espoir que tous accepteront la fusion.»

Les armoiries composées ne résultent nullement d'une synthèse de celles qui existent aujourd'hui. Des épis de blé ne se voient que sur le blason du village de Dombresson. Et seul celui de Fontainemelon affiche un cours d'eau, accompagné par une charrue en guise de symbole agricole. /AXB

CHÉZARD-ST-MARTIN

Changer le mode d'élection

Le Parti libéral-radical de Chézarard-Saint-Martin souhaite que le Conseil communal du village soit à nouveau élu par le Conseil général, et plus par le peuple. Cette modification avait été acceptée en octobre par le législatif (22 voix sans opposition et deux abstentions) et doit passer en votation populaire, le 13 février.

Le PLR a rappelé hier que pour toutes les élections générales ou complémentaires de conseillers communaux survenues depuis 2004, les candidats n'étaient pas plus nombreux que les sièges à pourvoir. D'où élection tacite, sans que la population ne doive choisir.

Ainsi, un membre de l'ancienne Entente avait siégé à l'exécutif alors que son parti n'était plus représenté au législatif. Seuls les trois grandes villes et cinq villages du canton appliquent l'élection populaire.

Selon les élus PLR Claude-Henri Schaller, Christian Blandenier et Marcel Carrard, l'élection par le Conseil général permet un équilibre cohérent entre les forces du législatif et celles de l'exécutif, avec de vraies visions stratégiques.

Le trio estime que le Conseil général a la légitimité populaire et les compétences pour former un Conseil communal, sans risque qu'un quidam ne soit élu au gré d'un concours de circonstances. Le PLR du Val-de-Ruz souhaiterait d'ailleurs que l'exécutif de la future commune unique soit désigné le jour venu par les conseillers généraux.

Le Parti socialiste, selon sa présidente Anne Bourquard Froidevaux, ne fera pas campagne pour le 13 février. Il n'est pas unanime et cette votation locale ne lui semble pas constituer un enjeu majeur à deux ans de la fusion des communes. /axb

PUBLICITÉ

La Mazda6 vous en donne beaucoup plus pour votre argent. La richesse de ses équipements en fait une référence en matière de confort et l'élégance de ses lignes attire sur elle tous les regards. Quelle Mazda6 vous conviendrait ? Hatchback ou Station Wagon, 4 niveaux d'équipement, 3 moteurs essence (1.8 l/120 ch, 2.0 l/155 ch, 2.5 l/170 ch) et 3 Turbodiesel Commonrail (2.2 l/129 ch/340 Nm, 2.2 l/163 ch/360 Nm, 2.2 l/180 ch/400 Nm). Prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec votre agent Mazda pour une course d'essai. www.mazda.ch

* Prime de CHF 4000.- valable jusqu'au 31.03.2011 pour toute Mazda6 neuve. Prime Plus de CHF 2000.- pour toute Mazda6 identifiée spécialement chez les agents Mazda et livrée avant le 31.03.2011. Primes non cumulables avec le rabais flotte (d'autres primes s'appliquent) ou le leasing spécial 1,99%.

Hauterive: T. Mattei Hauterive SA, Rouges-Terres 57 ☎ 032 756 91 00 • Saint-Martin: Garage Javet, Grand Rue 68 ☎ 032 853 27 07